

7 bonnes raisons d'adhérer à l'ADAL

L'ADAL a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts collectifs de ses membres afin de favoriser leur développement par la qualité et l'innovation. Outre son rôle d'organisme certificateur, elle propose à ses adhérents des informations et des services utiles pour les aider à se développer sur les marchés français et internationaux.

1. Un réseau d'experts au service de la qualité

Association sans but lucratif, l'ADAL a pour objet de préserver, de valoriser et de promouvoir la qualité des traitements de surface de l'aluminium. Elle élabore des documents techniques et des recommandations, finance des programmes d'études et de recherche, et

participe à la réflexion et à l'élaboration de normes et de référentiels. Elle a notamment participé activement à la création, en 2001, de la certification la plus exigeante du marché, Qualimarine®, après quatre années de recherche, pour mettre fin à la corrosion filiforme.

2. Un organisme certificateur accrédité par le COFRAC

L'ADAL est le seul organisme certificateur de la filière accrédité par le COFRAC (ISO/CEI 17065 n° 5-0008, portée disponible sur www.cofrac.fr), preuve formelle de sa compétence à délivrer des certifications fiables, qui représentent aujourd'hui les standards de qualité du marché.

L'ADAL délivre aux industriels du traitement de surface de l'aluminium les certificats :

- Qualimarine® pour les produits thermolaqués ;
- Qualilaquage® pour le revêtement par thermolaquage ;
- Qualanod® pour l'anodisation sulfurique.

Elle contrôle de façon continue l'application des référentiels dans les installations d'anodisation et de thermolaquage.

3. Un cercle d'échanges représentant l'ensemble de la filière aluminium

Les adhérents de l'ADAL représentent l'ensemble de la filière aluminium : industriels de l'anodisation et du thermolaquage, fileurs, concepteurs et fabricants de menuiseries extérieures, fabricants de poudre et de produits de traitement de surface...

Une diversité de profils qui permet des échanges constructifs entre acteurs de la filière, afin de valoriser et de promouvoir la qualité des traitements de surface de l'aluminium.

4. Un puissant levier de communication

L'ADAL assure la promotion de la certification et la défense des intérêts collectifs de ses membres en valorisant la qualité des traitements de surface de l'aluminium. Représentant les industriels de l'anodisation et du thermolaquage auprès des organismes professionnels de la filière, elle favorise la coopération et le dialogue interprofessionnels, ainsi que la mise en

relation des adhérents de l'ADAL avec d'autres acteurs de la filière. Ce Livre blanc, dédié aux traitements de surface de l'aluminium et destiné à tous les utilisateurs et prescripteurs de l'aluminium dans la construction, est un exemple de ce travail de communication mené par l'ADAL.

5. Des avantages très concrets pour développer son activité

L'adhésion à l'ADAL apporte des bénéfices très concrets et utiles pour être bien informé, être acteur de son métier, promouvoir et développer son activité :

- accéder aux ressources et aux services de l'association, notamment à l'information continue disponible sur la plateforme internet entièrement dédiée ;
- être proche de l'ensemble des acteurs de la filière ;
- être informé de toutes les actions de l'ADAL, notamment dans le domaine des certifications ;
- anticiper les évolutions techniques et les besoins des marchés ;

- être référencé dans la base de données des adhérents, disponible en accès libre sur le site internet de l'ADAL www.adal-aluminium.fr ;
- bénéficier de la mise à disposition de kits de communication ;
- participer aux assemblées générales et plénières ;
- participer aux travaux des différents comités, commissions et groupes de travail, notamment le comité de certification, le comité d'impartialité et le comité technique.

6. Un acteur historique et reconnu

L'Association pour le Développement de l'Aluminium Anodisé ou Laqué (ADAL) a été fondée en 1965 par le Groupement des Lamineurs et Fileurs d'Aluminium (GLFA), le Syndicat national des entreprises d'Application de revêtements et Traitements de Surfaces (SATS) et le Syndicat National de la construction des Fenêtres,

façades et Activités associées (SNFA). Organisation professionnelle représentative des applicateurs spécialisés dans le traitement de surface de l'aluminium pour l'architecture, c'est un acteur historique reconnu dans le secteur.

7. Un réseau de confiance

L'ADAL adhère et participe aux actions et aux groupes de travail de l'ESTAL (European association for Surface Treatment on Aluminium), notamment ceux qui concernent le développement durable. L'association travaille aussi main dans la main avec le SNFA – l'orga-

nisation professionnelle représentative des concepteurs, fabricants et installateurs de menuiseries aluminium – et l'UITs (Union des Industries des Technologies de Surface).